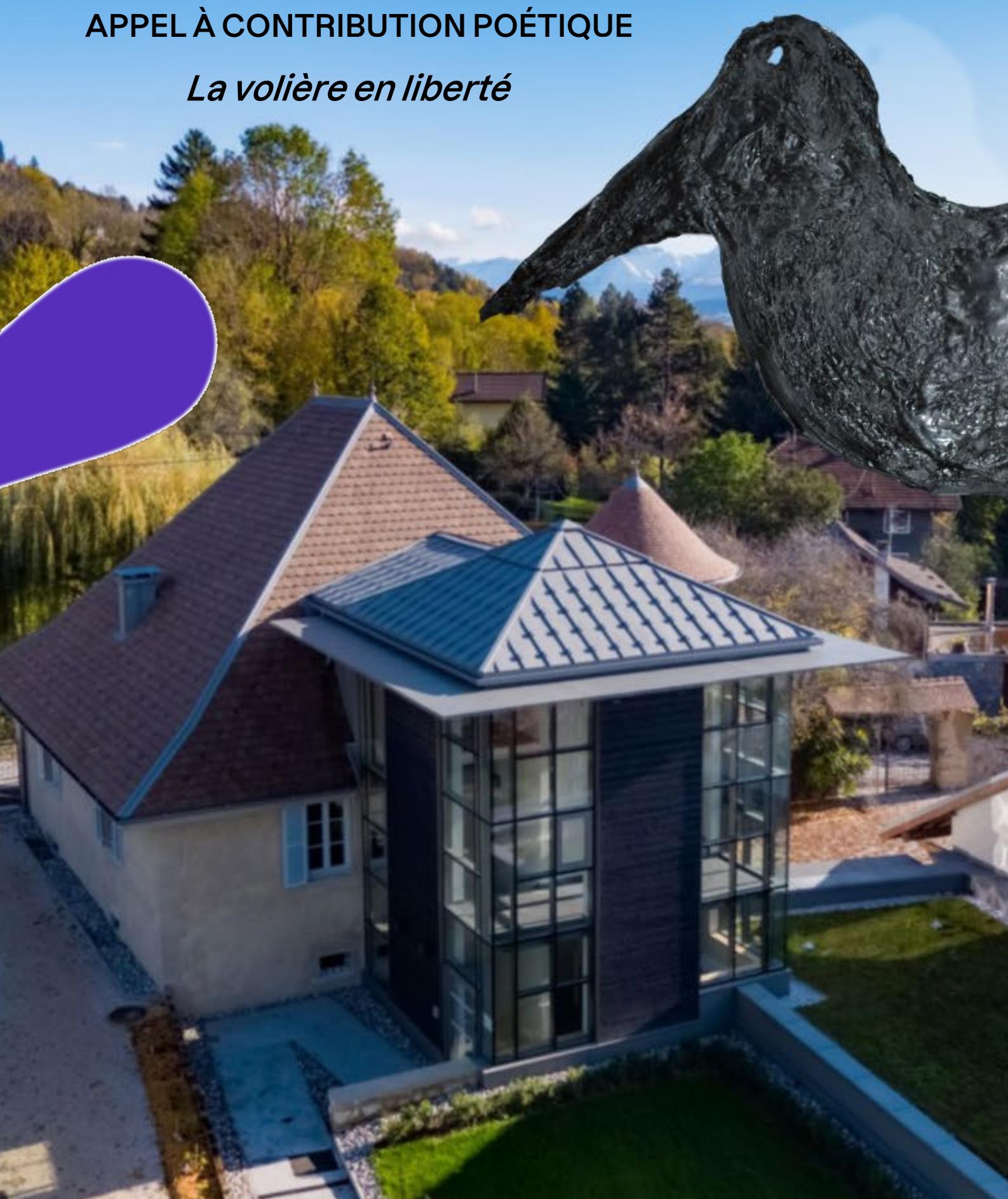


Centenaire Michel Butor – 1926-2026

APPEL À CONTRIBUTION POÉTIQUE

La volière en liberté



Contacts :

Archipel Butor – Manoir des livres - 91, chemin du Château 74380 LUCINGES

T. 04 58 76 00 40

M. accueil@archipel-butor.fr

Centenaire Michel Butor – 1926-2026

APPEL À CONTRIBUTION POÉTIQUE

La volière en liberté

Règlement

Michel Butor est célèbre pour ses romans, en particulier *La Modification*, prix Renaudot 1957. Il a été classé dans la catégorie du Nouveau Roman, pour ses explorations formelles et ses recherches stylistiques, son souci de réinventer le genre en sortant le lecteur de sa position passive. Pourtant, la plus grande partie de son œuvre est dédiée à la création de livres d'artistes. Il a participé à des milliers de livres de collaboration entre 1962 et 2016. Ses *Œuvres Complètes* sont parues en 13 volumes aux éditions de « La Différence » (2006-2011) sous la direction de Mireille Calle-Gruber.

Ses livres d'artistes sont présents dans de nombreuses collections publiques, en France et à l'étranger, comme à la Fondation Bodmer à Genève ou à la Bibliothèque Nationale de France à Paris. L'œuvre de Michel Butor est marquée par des formes d'écriture innovantes. Elle a été consacrée à d'innombrables reprises à l'étranger comme en France, par la grande exposition *Michel Butor, l'écriture nomade* à la Bibliothèque Nationale de France en 2006, ou par le Grand Prix de Littérature de l'Académie Française en 2013.

À travers une partie importante de son travail réalisé en collaboration avec des artistes plasticiens, Michel Butor incarne également une figure fondamentale et novatrice dans le domaine du livre de dialogue.

Installé à Lucinges en 1989, enseignant à l'Université de Genève, il a imprégné fortement de sa présence le territoire franco-suisse. L'Archipel lucingeois en est aujourd'hui l'incarnation la plus puissante.

Pour les Lucingeois, il fut un voisin. Pour le monde entier, il est un monument vivant de la littérature française. Il a aujourd'hui son Archipel.

Pour marquer l'année du centenaire de sa naissance, l'Archipel Butor propose à tout un chacun de participer à un appel à contribution poétique.

1. Objet de l'appel à contribution poétique :

L'appel à contribution poétique a pour objet de s'inscrire dans le cadre de l'évènement *Printemps des Poètes* 2026 dont la thématique porte sur *La Liberté*.

Il vise à permettre à tout un chacun de participer à sa manière à cet évènement en réalisant un travail d'écriture en lien avec cette thématique.

À titre d'exemple, Michel Butor avait rédigé un poème intitulé *La volière en liberté*:

« Maintenant je rêve d'une salle
où je ne suis jamais entré
mais d'où les enfants revenaient
des pépites plein les regards

Les aigles l'orfraie les vautours
L'épervier le griffon le sacre
le faucon le gerfaut l'autour
la pie-grièche et l'écorcheur

L'outarde le tétras la caille
la gélinoche le dindon
le lagopède paon blanc
le faisan doré la perdrix

le coq-de-roche le bouvreuil
le pompadour le gobe-mouches
l'alouette et le rossignol
la fauvette le roitelet

Les oiseaux-mouches le rubis
l'or-vert le saphir l'améthyste
escarboucle pourpré queue noire
vert-doré à collier cravate

Le petit butor de Cayenne
le butor jaune du Brésil
le butor de la baie d'Husson
le pouacre ou butor tacheté

L'enfant Butor qui les aimait
ne se lassait de leurs plumages
qui pour lui étaient un ramage
l'enfant butor devenu singe. »

2. Modalités d'organisation :

L'Archipel Butor n'impose aucune contrainte de forme ni de nombre de caractères minimum au texte rédigé.

Il peut être manuscrit, typographié, ou encore imprimé. **Il devra cependant tenir sur une page A4.**

La forme donnée au texte ainsi que les instruments utilisés pour le rédiger sont laissés à la libre appréciation des participants.

Le contenu doit être un texte original et inédit. Il sera apprécié par son originalité, sa créativité et l'émotion qu'il dégage.

L'appel à contribution poétique est ouvert à toutes et tous. Il sera ouvert du 02 mars 2026 au 28 juin 2026 inclus.

Les textes peuvent être transmis à l'Archipel Butor :

- par voie dématérialiser à l'adresse mail suivante : accueil@archipel-butor.fr ;
- ou par voie postale (avec accusé réception) à l'adresse suivante : Archipel Butor – Manoir des livres - 91, chemin du Château 74380 LUCINGES.

Lors de la réception du texte, l'Archipel Butor informera le (la) participant(e) de la bonne réception de la production.

Tous les textes envoyés par les participant(e)s seront exposés dans le cadre de la Fête du livre d'artiste 2026 qui se tiendra à Lucinges le week-end du 10 et 11 octobre 2026.

3. Modalités de participation :

Toute participation est à but non lucratif.

Les participant(e)s autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par l'Archipel Butor et Annemasse Agglo (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Les participant(e)s conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et leurs noms seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.

Les textes envoyés dans le cadre de cet appel à contribution poétique pourront être retournés aux participant(e)s s'ils en font la demande dans un délai de trois mois postérieurs à la fin de la tenue de l'exposition.

4. Calendrier de l'appel à contribution poétique :

02 mars 2026 : lancement de l'appel à contribution poétique ;

28 juin 2026 inclus : date limite d'envoi des textes ;

Week-end du 10-11 octobre 2026 : exposition des textes envoyés lors de la Fête du livre d'artiste (Lucinges, 74).

5. Règlementation sur la protection des données personnelles :

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et à la liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur vos données personnelles, transmises lors de l'envoi des textes. Les données collectées sont exclusivement réservées à des fins d'information et de prospection non marchande par les services d'Annemasse Agglo. Ces données ne seront ni cédées, ni échangées, ni louées.

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée de l'appel à contribution poétique :

- sur le site internet de l'Archipel Butor : www.archipel-butor.fr, rubrique « Agenda » ;
- ou envoyé sur simple demande effectuée à l'adresse suivante : accueil@archipel-butor.fr

Le règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout(e) participant(e) sera réputé(e) l'avoir accepté du simple fait de sa participation à l'appel à contribution poétique.